



GESTION DES
FRONTIÈRES

6.

Vue d'ensemble des tendances et schémas migratoires en République du Niger, 2016-2019¹

Lorelle Yuen²

Résumé : Le présent chapitre fournit une vue d'ensemble des tendances et schémas migratoires au Niger entre janvier 2016 et décembre 2019. Les tendances migratoires ont radicalement changé avec l'application de la loi no 2015-36, qui a criminalisé la migration irrégulière. Les routes migratoires se sont fragmentées et les flux d'émigration en direction de la Libye ont considérablement décliné à compter de 2017. Les profils des migrants ont également évolué, les ressortissants étrangers étant moins nombreux à transiter par le Niger et les personnes originaires du Niger migrant de plus en plus vers l'Algérie, en plus de la Libye. Parmi les grandes tendances qui ont émergé en 2018 et en 2019, on peut citer la hausse importante des flux de l'Algérie vers le Niger due à la stricte application des lois sur l'immigration en Algérie, qui a entraîné l'expulsion et le rapatriement de migrants au Niger et via le Niger.

6.1. Introduction

Le Niger se trouve à la croisée de migrations intrarégionales, interrégionales et internes. Situé sur d'importantes routes migratoires qui relient l'Afrique de l'Ouest, du Nord, de l'Est et l'Afrique centrale, il jouit d'une position stratégique qui en fait un pays de transit important pour les migrants. En effet, de nombreux itinéraires migratoires régionaux convergent et se croisent au Niger, un pays de transit majeur pour les migrants qui cherchent à se rendre dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ou qui voyagent vers et depuis l'Afrique du Nord, ainsi que pour les migrants qui voyagent à destination du Niger, principalement pour des raisons économiques.

La mobilité au Niger se joue à plusieurs niveaux interdépendants, parmi lesquels on peut citer les mouvements circulaires de migrants saisonniers qui travaillent dans l'agriculture, principalement en Libye et, de plus en plus, en Algérie ; les artisans qui se rendent à des marchés ; les femmes et les enfants qui se rendent en Algérie pour mendier et vendre dans la rue ; et les migrations vers des régions nigériennes qui accueillent des activités économiques (mines d'or, sites de forage pétrolier, zones agricoles, etc.), dans lesquelles certains migrants peuvent travailler lors de leur transit au Niger afin de mettre de l'argent de côté avant de poursuivre leur voyage. Un autre aspect important de la mobilité au Niger est le rapatriement et l'expulsion, depuis l'Algérie, de personnes originaires du Niger ainsi que de migrants originaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

¹ Ce chapitre a été rédigé grâce à l'appui et aux contributions constructives des équipes de l'Unité de gestion de l'information et de la Matrice de suivi des déplacements au Niger, en particulier Murat Dominique Vagery, Ousmane Chegou Kore, Ismael Alio Tiemogo, Djibrilla Moustapha, Mahaman Noura Sani Salissou, Dan Ballan Mahamn Sani et Boubacar Issoufou Tiado.

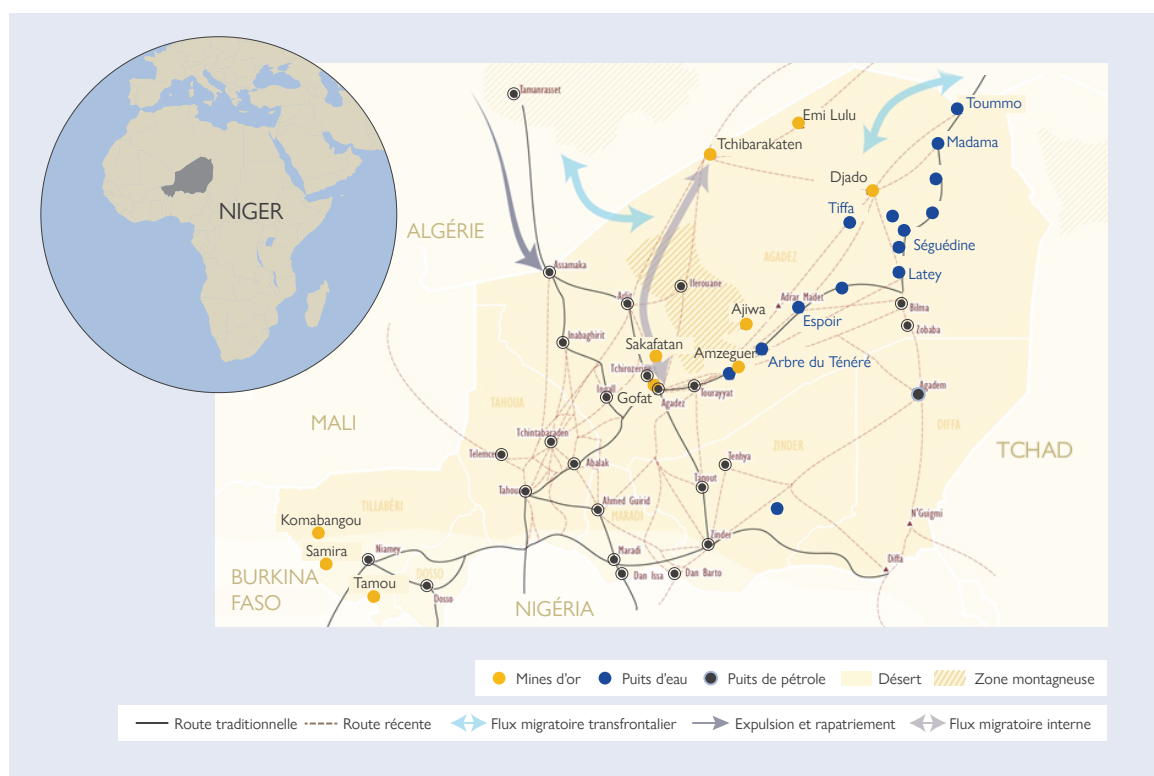
² OIM Niger.

Au cours des dernières années, les tendances migratoires ont enregistré d'importants changements causés par divers facteurs, dont la crise persistante en Libye et l'insécurité croissante dans les régions frontalières depuis 2011 ; l'adoption par le Gouvernement nigérien de la loi no 2015-36 relative au trafic illicite de migrants le 26 mai 2015, qui criminalise la migration irrégulière ; la découverte et la clôture de mines d'or au Niger ; et l'adoption de politiques plus strictes en matière d'immigration en Algérie.

Le présent article expose les principales tendances observées au Niger entre février 2016 et décembre 2019. Parmi les principales sources de données utilisées, on peut citer les données de surveillance des flux de l'OIM Niger, qui rendent compte des flux transfrontaliers et des flux migratoires à l'intérieur du pays, ainsi que les ensembles de données sur les migrants enregistrés dans l'un des six centres de transit de l'OIM Niger. La majorité des migrants auxquels se rapportent ces ensembles de données ont été expulsés d'Algérie et rapatriés³.

Dans un premier temps, les principaux schémas et tendances des migrations transfrontalières entre le Niger, l'Algérie et la Libye sont décrits. S'ensuit une analyse des tendances migratoires à l'intérieur du Niger chez les migrants dont la destination finale est le Niger. Enfin, le phénomène des tendances migratoires de retour qui résultent de rapatriements et d'expulsions sera étudié.

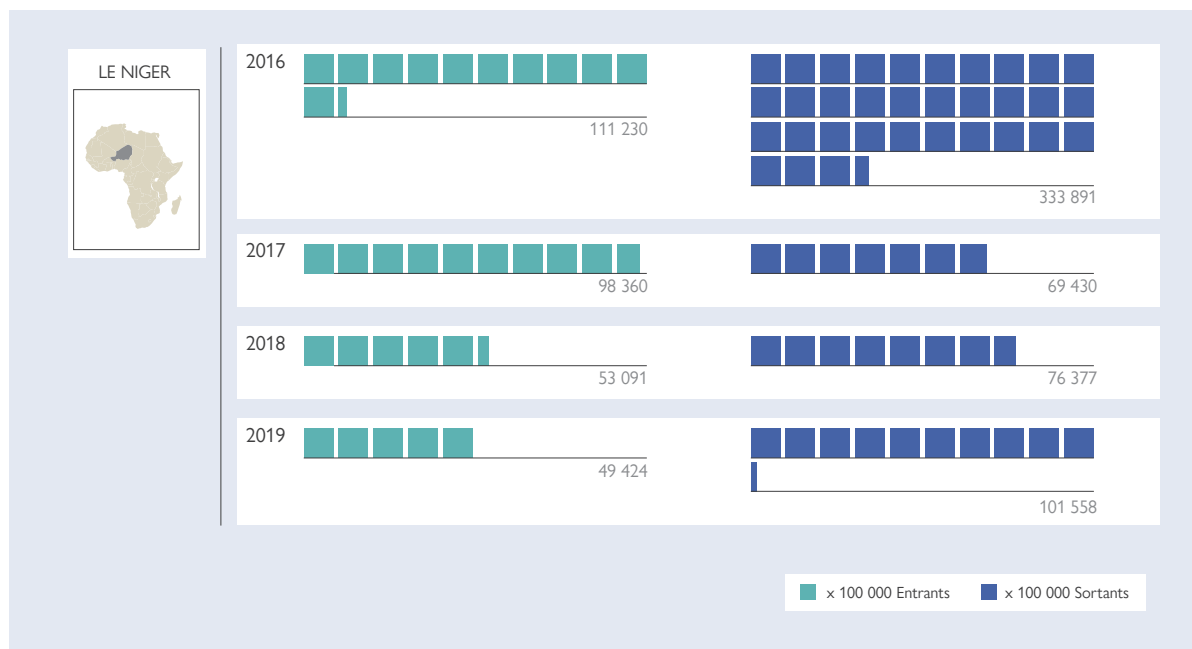
Figure 6.1. Carte des routes migratoires et des principales zones économiques d'intérêt au Niger



Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'OIM.

³ Les sources de données sont détaillées dans les différentes sections.

Figure 6.2. Flux migratoires aux points de surveillance des flux d'Arlit et de Séguédine, 2016-2019



Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'OIM.

6.2. Flux transfrontaliers entre le Niger, la Libye et l'Algérie

Les flux migratoires transfrontaliers entre le Niger et ses voisins au nord, l'Algérie et la Libye, ont été observés à partir de février 2016 aux points de surveillance des flux⁴ mis en place à Arlit et à Séguédine dans le but de comprendre les tendances et schémas des flux migratoires vers et depuis l'Algérie et la Libye. Ces deux pays sont les destinations finales de la plupart des migrants, bien que, pour certains, il s'agisse d'une étape vers l'Europe⁵.

Les tendances de la migration transfrontalière ont considérablement évolué pendant la période comprise entre février 2016 et décembre 2019. En 2016, on a observé plus de 445 000 personnes migrant entre le Niger et la Libye ainsi qu'entre le Niger et l'Algérie, dans les deux sens. La majorité d'entre elles (plus de 312 000 personnes, soit 70 %) étaient des migrants étrangers, principalement de nationalité nigériane, gambienne, sénégalaise et ivoirienne, et la plupart (près de 300 000 personnes, soit 67 %) se dirigeaient vers la Libye ou des pays européens (voir la figure 6.3). Cette tendance a toutefois considérablement évolué en 2017. L'application de la loi no 2015-36 du 26 mai 2015, qui criminalise le trafic illicite de migrants au Niger⁶, a contribué à une forte baisse (62 %) des flux migratoires à destination et au départ de l'Algérie et de la Libye, observée aux points de surveillance des flux. Le renforcement des patrouilles et des forces de sécurité qui assurent l'application de la loi et les sanctions sévères qui frappent les personnes se livrant au trafic illicite ou au transport irrégulier de migrants ont entraîné un éclatement des routes migratoires, opéré dans le but d'échapper aux contrôles. Les itinéraires migratoires,

⁴ La méthodologie de la surveillance des flux est utilisée pour recueillir des données quantitatives sur le nombre de migrants et des informations démographiques de base. Les enquêteurs de l'OIM recueillent des données aux points de surveillance des flux au moyen d'une approche mixte associant une observation directe et des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés (tels que le personnel aux arrêts de bus, des fonctionnaires de police ou des agents des douanes, des chauffeurs de bus ou de camions, ou des migrants). Les données sont recueillies à l'échelle du groupe à l'aide d'un questionnaire normalisé visant à obtenir une estimation du nombre de migrants ventilé par sexe, âge, nationalité et région de départ et de destination. Les données sont recueillies quotidiennement depuis février 2016 aux points de surveillance des flux d'Arlit (point de transit majeur vers l'Algérie) et de Séguédine (point de transit majeur vers la Libye).

⁵ Les données des points de surveillance des flux utilisées dans cette analyse ont été recueillies entre février 2016 et décembre 2019.

⁶ La loi réprime l'entrée et la sortie irrégulières de toute personne qui n'a pas la nationalité nigérienne ou ne réside pas légalement au Niger. Les migrants comme les passeurs sont passibles de sanctions.

qui suivaient initialement les routes nationales, se sont morcelés en une multitude de circuits de contournement informels changeant fréquemment, qui rendent les migrants plus vulnérables à l'exploitation par les passeurs. Ceux qui, malgré ces obstacles, ont décidé de migrer ont été exposés à des risques accrus, car les voyages à travers le vaste désert du Sahara ont gagné en dangerosité. Dans le même temps, il est devenu plus difficile d'enregistrer et de quantifier les mouvements migratoires. Cependant, les personnes originaires du Niger n'étant pas soumises aux contrôles mis en place à la suite de la loi no 2015-36, la baisse du nombre de personnes originaires du Niger qui se rendent en Libye pourrait s'expliquer entre autres par l'insécurité croissante dans ce pays⁷. Dans ces conditions, les flux à destination et en provenance de la Libye se sont progressivement mués, à partir de 2017, en schémas migratoires circulaires, dont les personnes originaires du Niger qui se rendent en Libye et en reviennent constituent l'écrasante majorité (environ 90 % entre 2017 et 2019). Les flux les plus importants sont invariablement observés à la fin de la saison des pluies, autour des mois de septembre et d'octobre. Malgré la baisse du nombre de migrants originaires du Niger observés vers et depuis la Libye, la proportion des personnes originaires du Niger qui partent pour la Libye par rapport à celles qui rentrent au Niger a plus que doublé depuis 2018, ce qui indique que les personnes originaires du Niger migrent pour des périodes plus longues⁸.

En 2017, les effets de la loi no 2015-36 le long de la route à destination et au départ de l'Algérie n'ont pas été aussi prononcés qu'en 2016. Des changements radicaux ont toutefois été observés en 2018. Alors que l'on comptait environ 54 000 migrants étrangers – principalement originaires du Mali, de Guinée, du Nigéria et du Cameroun – en 2016, ils n'étaient plus que 40 500 environ en 2017, et leur nombre a encore plus lourdement chuté à 20 300 en 2018, puis à 14 200 en 2019. Le déclin observé en 2018 pourrait résulter de la stricte application par l'Algérie, à partir de 2017, de sa législation en matière d'immigration, qui s'est poursuivie en 2018 et en 2019, entraînant l'expulsion d'un nombre important de migrants et leur rapatriement au Niger en grands groupes. De même, la présence renforcée de troupes algériennes visant à faire respecter les frontières de l'Algérie avec le Niger pourrait avoir eu un effet dissuasif sur les migrants, en particulier de nationalité étrangère, ce qui expliquerait la baisse du nombre de ressortissants étrangers observés en train de migrer vers l'Algérie⁹. En revanche, le nombre de personnes originaires du Niger observées en train de voyager vers et depuis l'Algérie a augmenté durant cette période, la hausse la plus importante ayant été relevée en 2019 (environ 5 000 personnes en 2016, 13 000 en 2017, 20 000 en 2018 et 65 000 en 2019), signe que les personnes originaires du Niger en quête de perspectives économiques migrent de plus en plus vers l'Algérie au détriment de la Libye, possiblement en raison de l'insécurité croissante dans ce pays¹⁰. Alors que le nombre de migrants étrangers observés entre le Niger et l'Algérie décroît, les personnes originaires du Niger empruntent de plus en plus cette route et constituent aujourd'hui une proportion croissante (92 %) des flux observés entre ces deux pays, 82 % de l'ensemble des flux à destination et au départ de l'Algérie observés en 2019 étant composés de personnes originaires du Niger, contrairement aux années précédentes, où celles-ci étaient minoritaires (17 %, soit 11 000 personnes)¹¹.

⁷ Le nombre de personnes originaires du Niger qui voyagent vers et depuis la Libye a progressivement décliné au fil des ans, de 25 % entre 2016 et 2017, de 32 % entre 2017 et 2018, et de 5 % entre 2018 et 2019.

⁸ En 2018 et en 2019, on a observé deux fois plus de personnes originaires du Niger qui partaient en Libye que de personnes originaires du Niger qui en revenaient, ce qui représente une inversion des tendances relevées entre 2016 et 2017, période pendant laquelle on avait observé plus de personnes originaires du Niger qui rentraient au pays que de personnes originaires du Niger qui partaient en Libye.

⁹ En raison, entre autres, des changements fréquents d'itinéraire migratoire opérés dans le but d'échapper aux patrouilles et aux forces de sécurité, il est difficile de quantifier les mouvements. L'OIM Niger exploite son réseau de points de contact situés à des endroits stratégiques le long des couloirs de migration pour comprendre les modifications des routes migratoires.

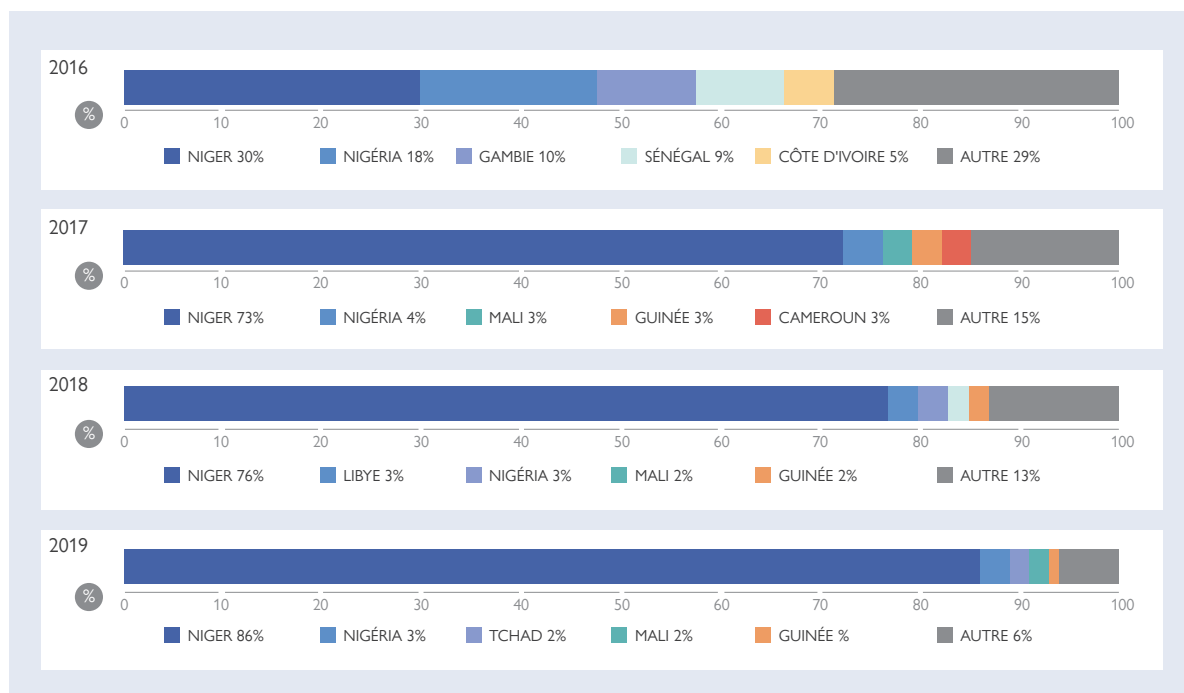
¹⁰ On a observé une proportion égale de personnes originaires du Niger migrant à destination et au départ de l'Algérie et de la Libye en 2019, ce qui indique que l'Algérie est devenue, à l'instar de la Libye, une destination importante pour les personnes originaires du Niger qui effectuent des migrations circulaires. À titre de comparaison, en 2016, on a observé moins de 10 % des personnes originaires du Niger migrer vers et depuis l'Algérie, contre plus de 90 % vers et depuis la Libye.

¹¹ Les personnes originaires du Niger représentaient 17 % (11 000 personnes) des flux observés entre le Niger et l'Algérie en 2016, 33 % (20 000 personnes) en 2017, 60 % (31 000 personnes) en 2018 et 82 % (65 000 personnes) en 2019.

Figure 6.3. Nombre de migrants entrants et sortants observés aux points de surveillance des flux d'Arlit et de Séguédine, 2016-2019



Note : Ces cartes ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur ces cartes n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'OIM.

Figure 6.4. Pourcentage de migrants observés en train de franchir les points de surveillance des flux d'Arlit et de Séguédine par nationalité, 2016-2019

6.3. Migrations à l'intérieur du Niger

Le Niger est non seulement un important pays de transit, mais également un pays de destination pour les migrants à la recherche de perspectives économiques. Les zones économiques d'intérêt telles que les mines d'or attirent tant des personnes originaires du Niger que des migrants d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (figure 6.1). Les flux migratoires à l'intérieur du Niger sont enregistrés aux points de surveillance des flux depuis 2018. Ils comprennent des personnes originaires du Niger et des ressortissants d'autres nationalités¹². En 2018 et en 2019, on a observé un nombre moyen de 10 000 à 11 000 personnes par mois en train de migrer à l'intérieur du pays. En 2019, la population migrante à l'intérieur du Niger était composée à 80 % de personnes originaires du Niger (contre 59 % en 2018) et à 20 % de migrants étrangers (contre 41 % en 2018). Les Tchadiens, les Soudanais et les Nigériens étaient les principales nationalités étrangères observées.

Les principales destinations de l'ensemble des migrants au Niger étaient Arlit/Assamakka (79 %), devant Tchibarakaten (12 %) et Agadez (9 %)¹³. Ces villes sont toutes situées dans la partie nord du Niger, qui offre des perspectives économiques aux migrants. Tchibarakaten se trouve à 600 kilomètres au nord-est d'Arlit et à 4 kilomètres à peine de la frontière algérienne.

Les migrants qui se rendent à Arlit prévoient généralement de poursuivre leur voyage vers le nord en direction de l'Algérie et de la Libye, après avoir gagné suffisamment d'argent pour financer le reste de leur voyage migratoire. À Arlit, les femmes migrantes originaires du Niger effectuent le plus souvent un travail domestique, tandis que les migrantes étrangères – principalement celles originaires du Nigéria, du Bénin, du Togo et du Cameroun – travaillent dans des maisons de passe ou dans des bars afin de mettre de l'argent de côté. D'autres vivent dans des ghettos ou des gares à Arlit en attendant de trouver un passeur pour continuer vers le nord.

¹² Les flux migratoires internes à l'intérieur du Niger sont mesurés dans les villes de départ et de destination, toutes deux situées au Niger. Ces données sont recueillies à l'aide de la méthodologie des points de surveillance des flux à Arlit et à Séguédine. Les données utilisées à des fins d'analyse dans cette section ont été recueillies entre janvier 2018 et décembre 2019.

¹³ Données des points de surveillance des flux de l'OIM Niger, 2019.

Les migrants qui voyagent en direction de Tchibarakaten projettent de travailler dans des mines d'or. Tchibarakaten est un village créé à l'arrivée d'un grand nombre de mineurs d'or (originaires du Niger et étrangers) après que le site du Djado a fermé au début de l'année 2017 pour des raisons de sécurité. La découverte d'or au Djado en avril 2014 avait entraîné une ruée vers l'or, attirant des milliers d'aspirants mineurs, en premier lieu des étrangers originaires du Tchad et du Soudan (Pellerin, 2017). En raison de problèmes de sécurité, le nombre de migrants qui transitent vers le nord du pays a baissé. Après la fermeture du site, les chercheurs d'or se sont repliés sur le site de Tchibarakaten, un endroit reculé situé le long de la frontière avec l'Algérie et majoritairement exploité par des personnes originaires du Niger.

De manière générale, les mines d'or attirent des dizaines de milliers de migrants dans la partie nord du Niger. On estime que ces sites accueillent 450 000 personnes au Niger (OCDE, 2018), pour la plupart originaires du Niger, du Soudan, du Tchad et du Nigéria. En dépit du fait que de nombreuses mines d'or ont été fermées par les autorités, un nombre important d'entre elles continuent d'être exploitées illégalement. Contrairement aux migrants qui se rendent à Arlit, les autres migrants, à l'exception des Soudanais, ont indiqué avoir atteint leur destination finale au Niger : ils prévoyaient de travailler dans une mine d'or jusqu'à avoir gagné suffisamment d'argent, puis de rentrer chez eux (OIM, 2019). Pour leur part, les migrants soudanais (dont la plupart sont originaires de la région du Darfour) ont indiqué être partis en raison de la guerre et de l'insécurité et, par conséquent, comptaient se rendre en Libye après leur passage à Tchibarakaten ou demander l'asile au Niger.

La partie nord du Niger compte en outre de nombreuses mines de fer, qui attirent également des migrants. Les sites pétroliers de Diffa ont également drainé des travailleurs, bien que l'instabilité et l'insécurité qui règnent dans cette région depuis 2014 aient entraîné la fermeture de certains d'entre eux.

6.4. Expulsions et rapatriements

La stricte mise en œuvre des politiques d'immigration conformément à la loi no 08-11 – qui régit les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des ressortissants étrangers (*Journal Officiel de la République Algérienne démocratique et populaire*, 2008) – a entraîné, en particulier à la fin de l'année 2017¹⁴, l'expulsion d'un nombre inédit de migrants (majoritairement originaires du Mali et de Guinée)¹⁵. Les expulsions se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 et ont augmenté en 2019 (figure 6.5). Les migrants expulsés sont déposés par les autorités algériennes au « point zéro », un lieu à la frontière entre l'Algérie et le Niger situé à 12 kilomètres d'Assamakka, la ville frontalière la plus proche au Niger. L'OIM Niger mène des opérations de sauvetage humanitaire depuis le « point zéro », dans le cadre desquelles elle transporte des migrants qui y sont bloqués à Assamakka¹⁶. Une fois arrivés à Assamakka, les migrants reçoivent des informations sur l'aide fournie par l'OIM, et notamment sur les services de transport vers le centre urbain le plus proche, Arlit, et sur le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM. Les migrants qui acceptent cette aide sont enregistrés et leurs informations démographiques de base sont recueillies^{17,18}. À Arlit, ils peuvent séjourner dans le centre de transit de l'OIM s'ils souhaitent bénéficier du programme AVRR de l'OIM afin de rentrer chez eux.

¹⁴ Après un accord passé entre l'Algérie et le Niger, le Gouvernement algérien a commencé à organiser des convois officiels en 2014 afin de rapatrier au Niger des centaines de personnes originaires du Niger. La situation s'est aggravée et a gagné en complexité à partir d'août 2017, lorsque les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne (en majorité des Maliens et des Guinéens) ont fait l'objet de vagues d'arrestations successives, et ont été placés dans des centres de détention dont l'accès a été refusé aux avocats et/ou aux organisations internationales.

¹⁵ D'après les données d'enregistrement des opérations de sauvetage humanitaire de l'OIM, les Maliens et les Guinéens représentaient 56 % des migrations expulsés vers le Niger en 2019.

¹⁶ Les migrants qui bénéficient de l'aide d'urgence de l'OIM dans le cadre de ses opérations de sauvetage humanitaire sont enregistrés par le personnel de l'Organisation. Des informations démographiques de base sont recueillies en vue de fournir une assistance aux migrants. La collecte de ces données est assurée depuis août 2017, alors qu'un nombre croissant de migrants étaient expulsés par groupes de grande taille.

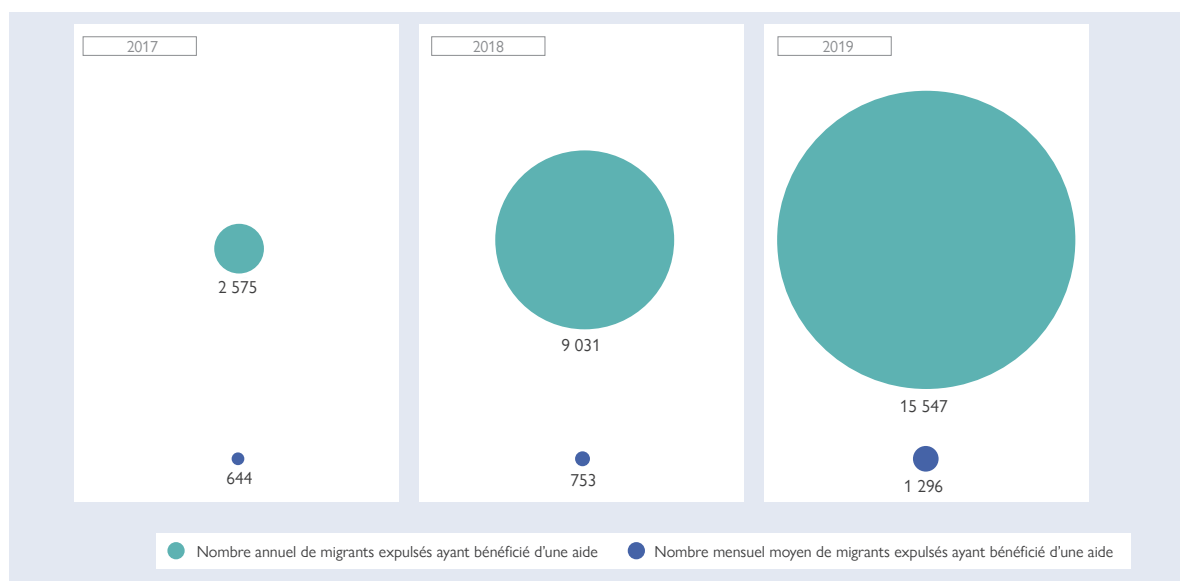
¹⁷ L'OIM procède à Assamakka à un premier enregistrement de base des migrants qui souhaitent être transportés vers le centre urbain le plus proche, Arlit. Étant donné que la plupart des migrants acceptent l'aide proposée, ces données permettent d'estimer le nombre de migrants expulsés d'Algérie. Les données analysées dans cette section ont été recueillies entre septembre 2017 et décembre 2019. Une fois arrivés à Arlit, seuls les migrants qui souhaitent continuer à bénéficier d'une aide dans le cadre du programme AVRR de l'OIM sont enregistrés (lors d'une procédure plus détaillée) au centre de transit. Généralement, environ 95 % des migrants acheminés du « point zéro » à Assamakka décident de participer au programme AVRR de l'OIM.

¹⁸ Entre septembre 2017 et décembre 2019, 33 768 migrants ont été observés et enregistrés par l'OIM Niger après avoir été expulsés au « point zéro » ou à Assamakka, 80 % d'entre eux (27 153 migrants) ayant requis l'assistance de l'OIM pour se rendre dans la ville la plus proche, Arlit.

L'écrasante majorité d'entre eux (97 %) ont accepté de se faire aider et de séjourner dans les centres de transit au Niger avant de bénéficier d'une assistance pour rentrer volontairement dans leur pays d'origine, pour l'essentiel en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale^{19,20}. En 2019, le nombre de migrants expulsés d'Algérie a presque doublé par rapport à 2018, avec 1 296 migrants expulsés chaque mois en 2019, contre 753 par mois en 2018 (voir la figure 6.5).

De même, le nombre de migrants originaires du Niger qui ont été rapatriés d'Algérie au Niger a plus que doublé entre 2017 (6 800 personnes) et 2018 (15 000 personnes). Les rapatriements ont toutefois diminué de 34 % entre 2018 (près de 15 000 personnes) et 2019 (près de 11 000 personnes). Les rapatriements de personnes originaires du Niger ont commencé en décembre 2014 à la faveur d'un accord passé entre les Gouvernements nigérien et algérien, mais leur rythme s'est considérablement accéléré en 2018 et en 2019 (voir la figure 6.6)²¹. La plupart des personnes rapatriées originaires du Niger avaient migré en Algérie en quête de perspectives professionnelles, et la majorité d'entre elles étaient des femmes et des enfants qui venaient du département de Kantché, dans la région de Zinder. En Algérie, elles travaillaient pour l'essentiel dans les secteurs informels, qui se limitent souvent à la mendicité, la prostitution et le nettoyage. On attribue ce phénomène à la combinaison de plusieurs facteurs, dont le faible nombre de possibilités d'emploi formelles en Algérie, la grande taille des ménages à Kantché en particulier et un usage établi depuis des décennies consistant à migrer pour assurer sa subsistance. La population avait pour habitude de migrer au Nigéria, mais l'insécurité liée à Boko Haram depuis 2009 l'a poussée à se replier vers le nord, en Algérie (OIM, 2016).

Figure 6.5. Nombre de migrants expulsés par année et taux mensuel d'expulsion par année, septembre 2017-décembre 2019

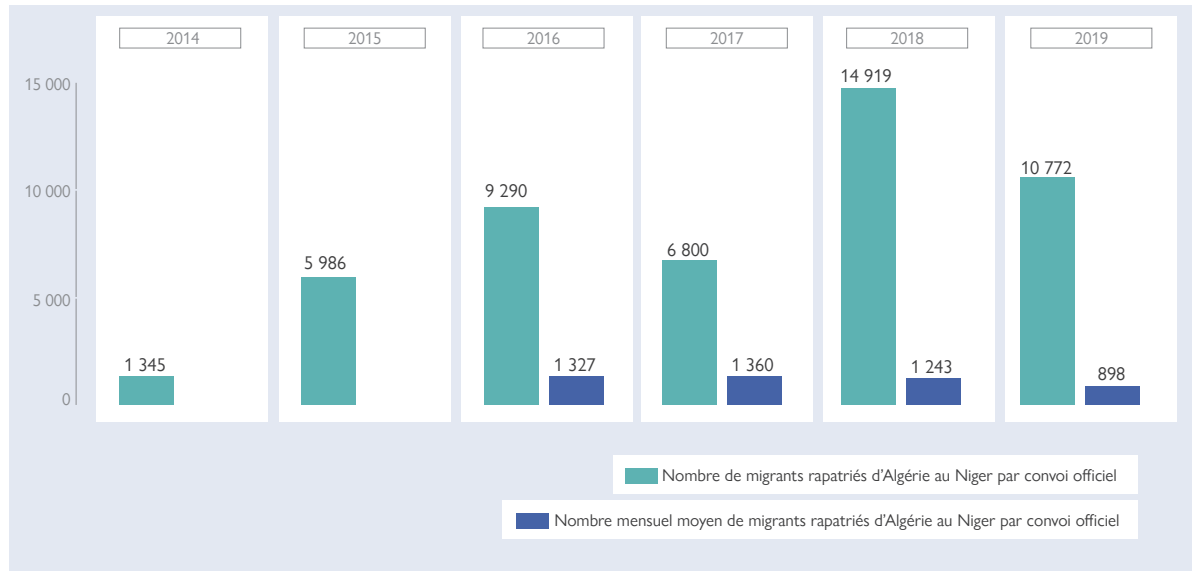


¹⁹ Pourcentage de migrants expulsés d'Algérie qui ont été secourus et ont décidé de séjourner dans un centre de transit de l'OIM en 2019, en légère hausse par rapport à 2018 (95 %) et à 2017 (94 %).

²⁰ Les migrants transitant par le Niger qui décident de rentrer dans leur pays d'origine ou leur communauté d'origine (pour les migrants originaires du Niger) avec l'aide de l'OIM séjournent temporairement dans l'un des six centres de transit de l'OIM, répartis dans tout le Niger, jusqu'à la date prévue de leur départ vers leur pays ou communauté d'origine. Tous les migrants qui arrivent dans les centres de transit sont enregistrés et informés de leurs droits ainsi que sur les services fournis par l'OIM. Le nombre de migrants accueillis dans les centres de transit est passé de 6 248 en 2016 à 9 099 en 2017, à 20 056 en 2018 et à 18 534 en 2019.

²¹ Depuis 2014, l'OIM aide le Gouvernement nigérien, sur le plan technique et humanitaire, à enregistrer les migrants originaires du Niger qui rentrent d'Algérie dans des convois officiels organisés par ledit Gouvernement. Le personnel de l'OIM appuie le Gouvernement en recueillant des données démographiques de base auprès de tous les migrants, y compris sur leur région d'origine.

Figure 6.6. Number of migrants repatriated to the Niger through official convoys from Algeria and monthly rate of repatriations by year, December 2014-December 2019



Source : Données de l'OIM sur les opérations de sauvetage humanitaire relatives aux migrants expulsés d'Algérie qui ont bénéficié de l'aide de l'OIM Niger.

6.5. Conclusion

Les migrations au Niger sont internes, intrarégionales et interrégionales. Les personnes originaires du Niger et les migrants étrangers se rendent dans des régions du nord du pays en quête de possibilités d'emploi, par exemple dans le domaine de l'extraction de l'or. Les migrants interrégionaux, principalement originaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, y compris du Niger, voyagent en direction de l'Afrique du Nord en vue de travailler dans les champs pendant la saison des récoltes ou pour y rechercher des perspectives économiques. Par ailleurs, bien que les facteurs de migration dans la région semblent avant tout de nature économique, il existe de nombreux autres facteurs, parmi lesquels on peut citer les effets d'une stricte mise en œuvre des politiques d'immigration et l'insécurité dans les pays voisins. Les tendances migratoires au Niger, fluctuantes et multidimensionnelles, illustrent le rôle essentiel du pays à la croisée entre les régions de l'ouest, du centre et du nord de l'Afrique.

- Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire
 2008 *Conventions et accords internationaux – lois et décrets arrêtés, décisions, avis, communications et annonces.* Juillet.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 2018 *L'or à la croisée des chemins. Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger.* Disponible à l'adresse <https://mneguidelines.oecd.org/Evaluation-des-chaines-approvisionnement-en-or-produit-au-Burkina-Faso-Mali-Niger.pdf>.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
 2016 *Des femmes et des enfants de Kantché sur la route de l'Algérie : Analyse socio-anthropologique d'un phénomène mal connu.* OIM Niger, Niamey.
- 2019 *Rapport de mission d'évaluation sur la migration, village de Tchibarakaten, commune d'Iferouâne, département d'Arlit.* OIM Niger, Niamey, 21-25 janvier.
- Pellerin, M.
 2017 *Les dessous d'un nouveau « Far West » : La ruée vers l'or dans le nord du Niger.* Juin. (page consultée le 20 mai 2020).